

tenant à la main un frac militaire qui avait encore au-dessus des manches deux épaulettes d'officier.

— Tenez, dit-elle, regardez cet habit; celui qui le portait était comme vous un malheureux idolâtre.

Richemont détourna la tête, après avoir arrêté un moment ses regards sur le frac militaire; il était tout ensanglanté: on l'aurait pris pour un crible, tant il avait été percé de balles.

— Mort! dit la femme; mort comme un fanatique, en Espagne, par le feu d'un bataillon ennemi sur lequel il voulut se lancer à toute bride et le sabre à la main, pour que son nom fût redit à Bonaparte. Malheureusement, j'étais loin de là, au quartier-général. Je cours au champ de bataille, je trouvais ce pauvre corps étendu dans une mare de sang, je l'emportai, je l'ensevelis, et je gardai ses dépouilles comme

un héritage de haine et de douleur. Mort! ajouta-t-elle; je l'avais suivi, j'espérais calmer les emportements inutiles de son courage..., j'espérais le sauver de lui-même... Mais que peut tout l'amour d'une pauvre femme contre cette frénésie de gloire et cet héroïsme servile et ce dévouement féroce à l'empereur, qui vous dévorent tous, ingrats et barbares que vous êtes! Vous vous brisez comme des roseaux, vous vous foutez aux pieds, vous riez de nos cris et de nos cheveux souillés de boue et de sang, et la belle raison à donner à toute cette férocité, c'est que l'empereur ordonne d'aller se faire tuer!...

(A continuer.)

La partie musicale de notre feuille de ce jour contient la fin des "Valse de Strauss et une partie de la Sérénade de l'Amant jaloux.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE MENESTREL paraît tous les Jeudis. Il se compose de vingt pages, grand octavo, dont seize sont exclusivement consacrées à la partie Littéraire, et les quatre dernières à la Musique. L'année sera divisée en trois volumes, dont deux de Littérature, de 416 pages chaque, et un de Musique, de 208 pages.

Les conditions sont, outre les frais de poste, de TROIS PIASTRES par année, payable par semestre d'avance. Cette dernière condition est de rigueur. On ne peut souscrire pour moins d'une année.

Toutes communications doivent être adressées, franchises de port, à PLAMONDON et CIE., Rédacteurs-Propriétaires, Bureau, à l'encoignure des Rues du Parloir et des Jardins, vis-à-vis la Chapelle des Dames Urulines, Haute-Ville.

Les Messieurs suivants qui ont bien voulu se charger de l'Agence du Ménestrel, sont autorisés à recevoir les noms des souscripteurs, à percevoir le montant de l'abonnement, et à en donner des reçus en conséquence.

| | | |
|-------|---------------------------|----------------------------------|
| M. M. | G. N. Gesselin, | Au Bureau de l'Aurore, Montréal. |
| | J. Bte. Saint-Denis, | Saint-Hyacinthe. |
| | Louis Berlinguet, | Boucherville. |
| | H. Garneau, | Rivière du Loup (en haut). |
| | Antoine Bureau, | Trois-Rivières. |
| | Louis Balté, | Deschambault. |
| | Wolfréd Launière, | Saint-Michel. |
| | George Tanguay, | Saint-Gervais. |
| | George Couillard, E. D. | Saint-Thomas. |
| | T. Chapais, N. P. | Rivière-Ouelle. |
| | Horace Pinct, N. P. | Kamouraska. |
| | Cléophe Cimon, N. P. | Malbaic. |
| | Arthur Chamberland, N. P. | Rivière du Loup (en bas). |
| | J. B. Beaulieu, N. P. | Kakouna. |

PLAMONDON et CIE., Rédacteurs-Propriétaires.

Imprimé par STANISLAS DRAPEAU, Bureau du Ménestrel.